

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 2 suppléants, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Mailys DEL PIANTA	à	Dominique FOIX
	Gérard ROSENTHAL	à	André LABARTHE
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Maïté POTIN	à	Marc OXIBAR
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOPE
	Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE
	Christophe GUERY	à	Evelyne BALLIHAUT



Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE  
Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS (excusé), Claude LACOUR (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Dominique LAGRAVE (excusé)

RAPPORT N° 12-180412-FIN-

BUDGET ANNEXE 2018 DU SERVICE SPECTACLE VIVANT

Mme MÉDARD indique que la gestion du Service Spectacle Vivant de la Communauté de Communes du Haut-Béarn est relatée dans un budget annexe.

Pour l'année 2018, celui-ci s'équilibre :

- o En fonctionnement à : 945 457.03 €
- o En investissement à : 82 821.37 €

La volonté de maîtriser les dépenses à caractère général (011), tout en maintenant le niveau de qualité de service, permet de réduire les charges, par rapport au compte administratif 2017. La pérennisation des partenariats institutionnels permet pour autant d'assurer un maintien des montants des subventions 2017.

Les dépenses de personnel (012) augmentent quant à elles, du fait des réévaluations statutaires, mais aussi en raison de l'évolution des dispositifs en matière de contrats aidés, qui renvoient à la baisse les allègements de charges et les subventions.

Enfin, rattachées à ce budget, les recettes (billetterie et location) sont liées à la fréquentation des spectacles et à l'utilisation des équipements (Espace Jéliote et La Chapelle) - hors programmation du service. A cet égard, les tarifs afférents restent inchangés.

Dès lors, le budget proposé fait état d'une augmentation de la part d'autofinancement de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, à hauteur de 19 103.36 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** le budget annexe 2018 du spectacle vivant arrêté aux montants ci-dessus,
- **ARRETE** à la somme de 437 603.36 €, la participation du budget général 2018 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au budget annexe spectacle vivant,
- **RECONDUIT** la grille tarifaire en vigueur,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures

Affiché le 16.04.18



Le Président



Daniel LACRAMPE